



ECOSOCC
Conseil économique, social et culturel



LE MANUEL DE POLITIQUE DE L'ECOSOCC

Portant sur le thème de l'année
de l'Union Africaine

ecosocc.au.int   

Un organe de la
**Union
Africaine**



ARTS, CULTURE AND HERITAGE:
Levers for Building the Africa we Want

Le présent manuel de politique est une publication du Centre de ressources de l'ECOSOCC.

À propos de l'UA-ECOSOCC: Le Conseil économique, social et culturel est un organe consultatif de l'Union africaine, créé lors de la troisième session ordinaire de la Conférence de l'UA tenue en 2004 à Addis-Abeba, Éthiopie, conformément aux dispositions des articles 5 (i) et 22 de l'Acte constitutif de l'UA.

L'organe a pour mandat d'engager activement la société civile dans les processus et les travaux de l'Union, en particulier en ce qui concerne l'intégration et le développement de l'Afrique. L'ECOSOCC comprend divers groupes sociaux, du secteur privé et des professionnels des États membres de l'Union et de la diaspora africaine et sert en premier lieu de passerelle grâce à laquelle l'Union africaine peut conclure des partenariats et s'engager avec des organisations de la société civile sur le continent.

Pour en savoir plus, consultez <http://ecosocc.au.int>

Conseil économique, social et culturel de l'Union africaine
7ème étage, New Government Complex
Independence Avenue
Lusaka, Zambie
Tel : +260 211 429 405
Email ecosocc@africa-union.org
Site web <http://ecosocc.au.int>

REMERCIEMENTS

L'ECOSOCC remercie la direction de l'Union Africaine, et en particulier, le Président, S.E. Moussa Faki Mahamat, S.E. la Vice-présidente Dr. Monique Nsanzabaganwa, la Commissaire à la santé et aux affaires humanitaires, S.E. Amira El Fadil ; le Directeur par intérim de CIDO, l'Ambassadeur Jalel Chelba ; le Président par intérim de l'ECOSOCC, M. Denise Kodhe ; le personnel du Secrétariat de l'ECOSOCC, les membres de l'équipe de rédaction et les experts des OSC dont le dévouement et le travail acharné pendant de nombreux mois ont permis de mener à bien ce projet.

L'ECOSOCC est particulièrement reconnaissant envers les membres de la société civile, les chefs traditionnels, les universitaires et les membres du secteur privé qui ont généreusement mis leur expertise et leurs connaissances au service de l'élaboration de ce manuel de politique.



ÉQUIPE DE RÉDACTION ET DE PRODUCTION

Rédacteurs :

Rédacteur en chef : Kyeretwie Akwasi Osei
Rédacteur en chef adjoint : Bright Brian Kagoro
Rédacteur en chef adjoint : Richard Ssewakiryanga

Équipe de rédaction :

Tando Songwevu
Dr. Samuel Salia
Ahmed Imloul
Yavi Madurai
Chiagozie Udeh
Brian Chigawa
Ngalim Eugene Nyuyndine
Jennifer Ezi-nwa Confidence
Josephine Alabi
Afolabi Timothy Olaniyan
Vinesh Chintaram
Christ Appadoo
Billy Lombe
Zinga Clara Suama
Ayele Wudassie Asfaw

**Équipe de coordination
du projet:**

Dr. Raj Chintaram
Bright Sefah
Kokou Djagadou
Patrick Wamukulu

SOMMAIRE

Remerciements	i
Équipe de rédaction et de production	ii
Acronymes et abréviations	iv
Avant-propos	vi

- Principes de conception
- Résumé analytique
- Messages clés
- Introduction
- Contexte
- Méthodologie
- Constats et analyse
- Recommandations thématiques
- Recommandations générales
- Conclusion

Annexe I: Liste des OSC contributrices
Annexe II: Références

ACRONYMES ET ABRÉVIATIONS

ACSRT	African Center for the Study and Research on Terrorism
ACH	Arts, Culture, and Heritage
ACHR	African Charter of Human Rights
AFDB	African Development Bank
AGOA	African Growth and Opportunity Act
APCI	African Productive Capacity Initiative
APRM	African Peer Review Mechanism
APS	African Partnership Station
APSA	African Peace and Security Architecture
ARIPO	African Regional Intellectual Property Organization
ATAF	African Tax Administration Forum
AU	African Union
AUC	African Union Commission
AUCC	Chairperson of the AU Commission
AU. COMMIT	African Union Commission Initiative against Trafficking
CADSP	Common African Defense and Security Policy
CEDAW	Convention on the Elimination of All forms of Discrimination Against Women
CIDO	Citizens and Diaspora Directorate of the African Union
COMESA	Common Market for Eastern and Southern Africa
CFTA	Continental Free Trade Area
CDSF	Capacity Development Strategic Framework (NEPAD)
CSI	Corporate Social Investment
CSO	Civil Society Organization
CSR	Corporate Social Responsibility
C4ISR	Command, Control, Communications, Computers, Intelligence, Surveillance and Reconnaissance
DAC	Development Assistance Committee (of the OECD)
DFI	Development Finance Institution
EAC	East African Community
EBID	ECOWAS Bank for Investment and Development
ECCAS	Economic Community of Central African States
ECOSOCC	Economic, Social and Cultural Council
ECOWAS	Economic Community of West African States
FDI	Foreign Direct Investment
FfD	Financing for Development
FTA	Free Trade Agreement
GDP	Gross Domestic Product
GNI	Gross National Income
GNP	Gross National Product
GGC	Gulf of Guinea Commission
GVCs	Global Value Chains
HDI	Human Development Index
ICA	Infrastructure Consortium for Africa
ICRW	International Center for Research on Women
ICC	International Chamber of Commerce

ICT	Information and Communication Technology
ICTSD	International Centre for Trade and Sustainable Development
IGAD	Intergovernmental Authority on Development
IFC	International Finance Corporation
IMF	International Monetary Fund
IPA	Investment Promotion Agency
IPR	Intellectual Property Rights
NEPAD	The New Partnership for Africa's Development
NGO	Non-Governmental Organization
OAU	Organization of African Unity
ODA	Official Development Assistance
OECD	Organization for Economic Co-operation and Development
PCRD	Post Conflict Reconstruction and Development
PSC	Peace and Security Council
RECs	Regional Economic Communities
RMs	Regional Mechanisms
RMCS	Regional Monitoring Control and Surveillance Centers
SADC	Southern African Development Community
SDGs	Sustainable Development Goals
SIGI	Social Institutions and Gender Inequality Index
SME	Small and Medium Scale Enterprise
SWOT	Strengths, Weaknesses, Opportunities, and Threats
S2TF	Strategic Special Task Force
TEVET	Technical, Entrepreneurial and Vocational Education and Training
TFG	Transitional Federal Government
UN	United Nations
UN. GIFT	United Nations Global Initiative to Fight Human Trafficking
UNCOMTRADE	United Nations Commodity Trade
UNCTAD	United Nations Conference on Trade and Development
UNDESA	United Nations Department for Economic and Social Affairs
UNDP	United Nations Development Program
UNDP/BCPR	United Nations Development Program Bureau for Crises Prevention and Recovery
UNECA	United Nations Economic Commission for Africa
UNEP	United Nations Environment Program
UNESCO	United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization
UNIDO	United Nations Industrial Development Organization
VAT	Value Added Tax
WAEMU	West African Economic and Monetary Union
WBG	World Bank Group
WCO	World Custom Organization
WEMZ	West African Monetary Zone
WIPO	World Intellectual Property Organization
WTO	World Trade Organization

AVANT-PROPOS

Le premier mandat de l'ECOSOCC, en tant qu'organe consultatif, est de fournir une contribution technique de haut niveau aux programmes et aux politiques de l'Union africaine. Grâce à la mise en place d'un secrétariat autonome basé à Lusaka, l'ECOSOCC a accéléré sa campagne visant à insuffler une tradition de "société civile d'abord" dans les procédures et processus de l'UA, afin de garantir que la société civile dispose de l'espace nécessaire pour contribuer au programme de développement et d'intégration de l'Union.

Le thème de l'année de l'UA, l'Année des arts, de la culture et du patrimoine de l'UA : Leviers pour construire l'Afrique que nous voulons, établit la priorité générale du programme pour l'ensemble de l'Union et mobilise l'ensemble des organes, agences et institutions de l'UA autour d'une feuille de route continentale unifiée pour la mise en œuvre d'interventions politiques et de programmes dans le cadre du thème identifié.

C'est pourquoi l'ECOSOCC a considéré qu'il était d'une importance vitale d'organiser une série d'ateliers virtuels dans le but ultime de concevoir un manuel de politique qui met en exergue les interconnexions politiques entre le thème de l'année 2021 de l'UA et quatre thèmes politiques d'importance stratégique pour l'UA, à savoir :

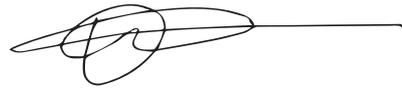


Le présent manuel de politique évalue les thèmes susmentionnés et propose des recommandations politiques exploitables à différents niveaux, notamment au niveau du système de l'Union africaine, des États membres de l'UA et de la société civile. Les contributions des consultations virtuelles ont souligné l'importance de centrer les besoins et les aspirations des citoyens africains sur le développement du secteur de l'ACP et de mettre en place des activités ciblées avec des plans de suivi et de durabilité pour garantir l'impact significatif du thème de l'année de l'UA.

En outre, l'attention a été portée sur l'importance d'un financement innovant et durable pour l'ACP, et la fourniture d'un soutien opérationnel et technique à l'UA et aux CER pour soutenir la mise en œuvre des engagements de l'ACP. Les parties prenantes ont souligné l'importance de lier le développement du secteur de l'ACP à l'avancement des ODD et de la ZLECAf, et de centrer le leadership, l'autonomisation et l'engagement des femmes et des jeunes sur le développement du secteur de l'ACP en Afrique.



William Carew
Chef du secrétariat



Kyeretwie Akwasi Osei
Chef des programmes

1. PRINCIPES DIRECTEURS

Les principes directeurs ci-dessous ont été élaborés pour guider les différents processus qui ont abouti à la rédaction de ce manuel de politique. Ces principes énoncent les objectifs de tous ceux qui ont contribué au processus et continuent de guider le travail collectif de développement du secteur des Arts, de la Culture et du Patrimoine africains (ACP).

Principe 1 : Leadership africain

Le leadership africain du programme des ACP sur le continent requiert non seulement une reconnaissance des défis historiques et contemporains auxquels le secteur est confronté, mais aussi une réponse et une solution appropriées.

En raison de facteurs historiques, les ACP en Afrique jouissent d'un statut plus politique que technique ou économique. Cette situation doit être transformée, notamment par l'Union africaine (UA) qui assure le leadership stratégique et la supervision des ACP, à l'échelle continentale et mondiale, ainsi que par la détermination des conditions d'engagement de toutes les parties prenantes aux processus des ACP sur le continent.

Principe 2 : Appropriation nationale et locale

Les processus des ACP doivent être alignés sur les aspirations et les besoins locaux, renforcer une compréhension commune d'une vision partagée, et optimiser le soutien et l'appropriation par la population. Les partenariats, en particulier au niveau national, sont essentiels à la réussite des processus des ACP menés au niveau national.

Principe 3 : Appropriation nationale fondamentale

Les processus des ACP doivent soutenir une appropriation nationale fondamentale de ressources et de capacités nationales, fondée sur un cadre qui met l'accent sur l'inclusion, l'équité et la non-discrimination. La formulation des ACP doit adapter et utiliser efficacement toutes les ressources et capacités nécessaires au développement et à la croissance des ACP avant de rechercher un soutien auprès de sources extérieures.

Principe 4 : Valeurs africaines partagées

Les processus et programmes des ACP doivent être fondés sur des valeurs partagées en matière de panafricanisme, de non-discrimination, de paix et de sécurité, de justice, de réconciliation et de droits de l'homme, telles qu'élaborées dans divers instruments de l'UA.

Principe 5 : Éléments des ACP dans les situations de conflit ou de transition

Lors de l'intégration des éléments des ACP pour répondre aux situations de conflit et aux situations humanitaires, un équilibre devra être conservé entre le rôle instrumental et le rôle intrinsèque des ACP.

Le soutien devra être élargi aux programmes de développement socio-économique correspondants qui aident les personnes dont les moyens de subsistance ont été perturbés par la pauvreté, l'inégalité, le changement climatique, les conflits, la violence récurrente et la marginalisation.

Principe 6 : Dimensions générationnelles Femmes et Jeunes des ACP

Le secteur des ACP doit accorder une attention particulière à l'impact néfaste du patriarcat, de la misogynie, de la violence sexuelle et sexiste ainsi que des modèles d'inégalité sur les schémas de représentation véhiculés par les ACP.

Tous les efforts doivent être déployés pour s'assurer que les ACP ne sont ni mal utilisées, ni invoquées à mauvais escient pour perpétuer des stéréotypes néfastes contribuant à la marginalisation des femmes et des jeunes.

Principe 7 : Coopération et cohérence

Les processus des ACP doivent renforcer la coopération et la cohérence régionales et continentales afin de garantir que tous les engagements répondent aux besoins et aux priorités réciproques des différents pays et peuples.

Principe 8 : Renforcement des capacités pour la durabilité

Tous les processus des ACP doivent soutenir la réalisation du développement durable, de la paix, de la justice et de la responsabilité. Les processus des ACP doivent également accorder la priorité à la création et/ou au renforcement des capacités sous-régionales, nationales et locales.

2. RÉSUMÉ ANALYTIQUE

Le thème de l'année de l'UA offre une occasion unique aux Communautés économiques régionales (CER), aux États membres de l'UA, à la société civile africaine, au secteur privé et aux autres parties prenantes des ACP pour diriger et faciliter la réalisation des visions, buts et objectifs de l'UA, notamment l'Agenda 2063. L'art, la culture et le patrimoine sont essentiels à la réalisation de l'intégration entre les peuples telle qu'envisagée dans l'Accord de libre-échange continental africain (ci-après dénommé ZLECAf).

L'Union africaine et les États membres peuvent transformer l'impact économique et de développement des ACP en créant des environnements favorables et en établissant une architecture de gouvernance des ACP qui harmonise et coordonne une approche systémique des politiques, programmes et investissements des différentes parties prenantes, y compris l'ECOSOCC. Les CER, en particulier, doivent intégrer des repères et des jalons spécifiques aux ACP dans leurs plans stratégiques qui définissent les conditions économiques, sociales, culturelles, environnementales, de gouvernance, de paix et de sécurité sur le continent. Par ailleurs, l'Union africaine doit mettre en place des mécanismes et des politiques de financement durables et innovants qui adoptent une approche panafricaine et afrocentrique de l'expression et des supports artistiques et culturels, de l'éducation et des programmes de développement.

Ce manuel propose des approches pratiques pour réaliser l'impact social, économique, environnemental et politique des ACP, en tant que partie intégrante de l'Agenda 2063. Les recommandations proposées sont fondées sur la reconnaissance de l'importance d'adopter une approche holistique, panafricaine et afrocentrique en matière d'ACP.

3. MESSAGES CLÉS

L'Union africaine est fortement encouragée à mettre en place un cadre politique des ACP assorti d'une architecture adaptée pour mettre en œuvre, suivre et évaluer les progrès vers le développement du secteur africain des ACP. En outre, l'UA et les États membres doivent :

Fournir des ressources et des moyens aux institutions de l'UA pour mettre en œuvre les stratégies et les politiques en matière d'ACP ;

Reconnaître les contributions apportées par les organisations de la société civile (OSC) sur les processus de développement des ACP, et prendre les mesures nécessaires pour mettre en œuvre ces recommandations ;

Créer des ACP pour la paix aux niveaux local, national, régional et continental ;

Instituer une Chambre de commerce des ACP au sein du Parlement panafricain ;

Reconnaître les événements traditionnels et culturels qui sont observés dans divers pays ;

Soutenir la promotion des ACP par les organes d'information africains ;

Accélérer la mise en œuvre du pilier 5 de l'Agenda 2063, en tenant compte de la formulation des compétences et des politiques nécessaires pour faire avancer l'Agenda 2063 ;

Inclure les ACP dans le mandat de l'envoyé de l'UA pour la jeunesse;

Ratifier et intégrer pleinement tous les cadres constitutionnels pertinents sur les ACP ;

Se faire le champion et encourager les déclarations et les politiques en matière d'ACP ;

Introduire des études africaines sur les ACP à tous les niveaux des programmes d'enseignement et dans les universités ; et

Reconnaître le rôle intégral des bénévoles dans la contribution au développement du secteur des ACP en intégrant les ACP dans le programme des bénévoles de tous les départements de l'UA.

4. INTRODUCTION

Le présent manuel de politique présente les aspirations des citoyens africains en matière d'art, de culture et de patrimoine. Les contributions contenues dans ce manuel permettent de conceptualiser une vision panafricaine de la gouvernance et des approches des ACP et d'explorer leur valeur intrinsèque et instrumentale dans la transformation structurelle de l'économie africaine, la gouvernance, la paix et la sécurité. Les consultations ont également démontré l'urgence de créer un environnement favorable pour les ACP aux niveaux national, sous-régional et continental, en tirant parti de la double opportunité présentée par l'adoption de la ZLECAf et du thème de l'année de l'UA pour faire des ACP un pilier clé du développement de l'UA à tous les niveaux. Par ailleurs, ce manuel souligne l'importance de répondre aux besoins spécifiques des groupes historiquement marginalisés tels que les femmes, les jeunes, les personnes vivant avec un handicap, ainsi que les minorités ethniques et religieuses.

En raison des facteurs historiques, coloniaux et autres, le patrimoine africain a été dévalorisé, déformé et insuffisamment intégré dans la planification du développement et l'économie politique de l'Afrique.

Rappelant la vision de l'UA pour une approche centrée sur les personnes afin de promouvoir la croissance et le développement du patrimoine africain, telle qu'elle est contenue dans l'aspiration 5 de l'Agenda 2063, il est impératif de tirer parti de notre patrimoine commun en tant que facteur essentiel de la réémergence de l'Afrique sur la scène mondiale. En outre, l'engagement visant à promouvoir une Renaissance africaine offre au continent l'occasion d'optimiser les nombreux avantages liés au patrimoine, notamment une connectivité et une numérisation accrues, l'innovation et la diversification des destinations touristiques, mais surtout de retrouver notre identité collective qui a été déformée par des interactions externes brutales, notamment l'esclavage et la colonisation.

La vision de l'Union africaine est la suivante : "une Afrique intégrée, prospère et pacifique, dirigée par ses propres citoyens, et représentant une force dynamique sur la scène mondiale." L'aspiration 5 de l'Agenda 2063 prévoit une "Une Afrique dotée d'une forte identité culturelle, d'un patrimoine commun, et de valeurs et d'éthique partagées". Selon ce qui précède, l'économie culturelle est un pilier essentiel de la transformation économique de l'Afrique. Une Afrique renaissante a besoin de dirigeants et de citoyens qui engagent le reste du monde en termes autonomes. Le continent doit donner la priorité à la préservation collective des ACP africains et mettre en place les institutions permettant de créer un environnement favorable à la réalisation de l'économie des ACP affirmée, cohésive et cohérente.

L'économie des ACP en Afrique est restée en marge de l'élaboration des politiques et des investissements publics, ce qui a entraîné la fragmentation et la négligence du secteur. Les données et les faits montrent que les activités des ACP ont le potentiel de dégager une valeur commerciale importante. Toutefois, ce potentiel est freiné par l'insuffisance du suivi et de l'évaluation des politiques/réglementations, les questions de tarifs commerciaux et des barrières non tarifaires (BNT), les infrastructures, l'accès au marché et la budgétisation. Une véritable opportunité se présente pour renforcer les capacités du secteur en mettant en place une économie des ACP qui soit inclusive et durable, en augmentant non seulement

la valeur économique mais aussi la valeur normative d'un secteur des ACP centré sur l'Afrique. Les États membres de l'UA se sont engagés à soutenir et à faire croître l'économie des ACP, mais ils doivent maintenant transformer leurs engagements existants, et les impératifs énoncés dans ce manuel de politique, en actions et mesures concrètes.

5. CONTEXTE

L'Afrique a enregistré des réalisations importantes depuis l'accession à l'indépendance et la fondation de l'UA. En effet, la croissance économique significative s'est solidement implantée sur tout le continent, avec une augmentation des exportations et des investissements directs étrangers. Si la trajectoire de croissance actuelle est maintenue, les revenus devraient doubler au cours des deux prochaines décennies.

En outre, à quelques exceptions près, la stabilité politique, la paix et la sécurité ainsi que les réformes en matière de gouvernance ont modifié le paysage politique. Les femmes et les jeunes accèdent progressivement à une plus grande voix dans la prise de décision et le continent finance de plus en plus son propre développement, grâce notamment aux recettes d'exportation, au commerce et aux transferts de fonds. La ZLECAf marque une étape décisive dans la progression vers une plus grande intégration économique par le biais d'une augmentation du commerce intra-africain, y compris des biens et services liés aux ACP.

Toutefois, ces évolutions positives sont confrontées à des défis importants. Les perspectives positives masquent des écarts importants entre les régions, ainsi qu'entre et au sein des pays. La récente résurgence des conflits armés violents, de la violence intercommunautaire, de la violence liée aux élections contestées et de l'extrémisme violent dans la Corne de l'Afrique, le golfe de Guinée, le Sahel et certaines parties du bassin du fleuve Mano indique un certain recul et la nécessité d'une plus grande vigilance par et parmi toutes les parties prenantes africaines. Une analyse détaillée de la situation présentée au chapitre 2 du document-cadre de l'Agenda 2063, à savoir : l'Afrique au cours des cinquante dernières années et aujourd'hui: progrès, défis et enjeux pour l'Agenda 2063 constitue un rappel à la réflexion sur le rôle crucial que les citoyens africains peuvent et doivent jouer en partenariat avec les gouvernements africains afin d'établir des contrats sociaux solides, une paix durable, des institutions réactives et un leadership plus responsable.

6. MÉTHODOLOGIE

Les recommandations contenues dans ce manuel de politique sont issues de consultations multipartites que l'ECOSOCC a facilitées au sein du secteur des ACP provenant des six régions de l'Union africaine. Des discussions de groupe ont été organisées afin de promouvoir le discours et de tirer des conclusions destinées au manuel de politique. Les principaux contributeurs comprenaient des représentants de la société civile, des décideurs politiques, des praticiens et des universitaires.

■ Une nouvelle approche des arts et du patrimoine africains

Les consultations ont révélé l'importance de recentrer les expériences africaines pour influencer les interventions en matière de développement durable et de gouvernance. Il a été noté que la promotion des ACP doit être alignée sur les idéaux du panafricanisme. Les défis associés à l'exotification coloniale des ACP africains ont également été soulevés, ce qui a favorisé une orientation externe des ACP visant à satisfaire la curiosité et les préjugés des centres impériaux, des colonisateurs et des touristes. Compte tenu de cet historique, il est devenu impératif de soutenir l'émergence du leadership, du contrôle et de l'appropriation par l'Afrique de l'ensemble du processus de développement des services et produits des ACP qui bénéficient au continent et à sa diaspora.

L'optimisation de l'appropriation par l'Afrique du programme d'intégration régionale sera réalisée grâce à son alignement continu sur les besoins et les priorités de développement des Africains et à un recours plus systématique aux citoyens pour déterminer l'évolution de ce programme. Cela permettra de soutenir les liens stratégiques entre les politiques, les stratégies programmatiques et les institutions de l'Union avec les peuples africains, y compris la diaspora africaine.

■ Intégration et harmonisation

La deuxième catégorie de réactions est liée au rôle de l'ECOSOCC, aux approches du thème annuel de l'UA et à l'expérience, aux leçons apprises et aux stratégies émergentes des autres partenaires stratégiques. Parmi ces réactions, figure le constat que les activités et les interventions de l'UA/des CER sont souvent trop dispersées et peuvent donc manquer de concentration et d'impact significatif. En outre, les mesures visant à évaluer la capacité institutionnelle et à suivre les progrès dans les domaines couverts par le thème de l'année ont été jugées inadéquates. La durabilité des efforts à long terme pour améliorer le développement des capacités institutionnelles a été jugée incertaine en raison d'évaluations inadéquates des capacités institutionnelles au stade de la planification et de l'absence de plans de développement institutionnel ciblés. En outre, il n'y avait ni stratégies de sortie, ni de plans de pérennisation précis faisant suite aux articles de presse et autres faits marquants associés au thème de l'année.

Les constatations révèlent un consensus émergent visant à circonscrire les recommandations à des domaines de programme clairement définis avec moins de résultats et, d'autre part, à mettre l'accent sur les interventions de développement des capacités, sous-tendues par des évaluations rigoureuses des capacités ainsi que des stratégies systématiques d'investissement et d'élaboration de politiques. Les consultations révèlent la nécessité de renforcer les institutions régionales et panafricaines en vue d'améliorer la cohérence et les synergies entre les programmes et interventions régionaux et nationaux dans le secteur des ACP. Étant donné les rôles variés et transformateurs joués par les femmes dans le secteur des ACP, une meilleure intégration de l'égalité hommes-femmes et des préoccupations environnementales est soulignée dans les conclusions. Les données et les statistiques sont essentielles pour soutenir la promotion d'interventions durables et fondées sur des preuves dans le domaine des ACP.

■ Un secteur des ACP ancré dans les réalités africaines et les priorités émergentes

Ce manuel est fondé sur la conviction que toute intervention programmatique ou politique qui n'est pas fermement ancrée dans les réalités du continent est vouée à l'échec, à moins qu'elle ne soit précédée et basée sur un travail analytique solide portant sur les tendances du terrain dans les différentes régions et pays.

L'ECOSOCC a entrepris un travail analytique préliminaire pour élaborer les recommandations contenues dans ce manuel de politique. Toutefois, un travail beaucoup plus nuancé et approfondi doit encore être effectué par d'autres institutions dûment qualifiées telles que les universités africaines, les instituts de recherche, la société civile, les médias et les praticiens du secteur.

■ Partenariats stratégiques

Compte tenu de leur rôle central dans la promotion de l'intégration régionale, l'UA et les CER auront besoin d'une plus grande capacité opérationnelle et technique pour développer et mettre en œuvre les programmes des ACP. Elles doivent mettre en place un soutien technique et financier pour les initiatives, programmes, institutions et cadres régionaux liés aux ACP. Cela servira à assurer la cohérence des politiques et la constance de la mise en œuvre à travers les thèmes et les géographies couverts par la ZLECAf et d'autres instruments. La duplication sera évitée en s'assurant que les programmes sous-régionaux et continentaux sont axés sur le renforcement des capacités régionales.

Le développement de partenariats stratégiques innovants avec les organisations de la société civile, les institutions universitaires/de recherche, les chefs traditionnels/religieux et les réseaux ainsi qu'avec le secteur privé est recommandé. Cela nécessitera des stratégies de mise en œuvre conjointes favorisant une approche sectorielle en matière d'ACP au sein de l'UA, en s'appuyant sur la coopération antérieure et en assurant une division du travail basée sur les avantages comparatifs des différentes parties prenantes.

■ Établir un lien entre les ACP, la ZLECAf, et les ODD

Les consultations ont reconnu et réitéré le rôle central des ACP dans la réalisation de l'Agenda 2063, des aspirations de la ZLECAf, et des ODD. Les participants aux consultations ont appelé le continent à optimiser son avantage comparatif, qui réside dans son approche holistique et intersectorielle envers les ACP en tant que véhicule du développement social, économique, culturel, politique, environnemental et humain.

Les consultations ont permis de noter l'importance de l'opérationnalisation des instruments programmatiques et politiques spécifiques aux ACP afin de concrétiser cette approche pour atteindre les ODD et les autres aspirations de l'Union africaine liées à la gouvernance, la paix et la sécurité, l'intégration régionale, la ZLECAf, l'emploi des jeunes et l'égalité entre les hommes et les femmes. Les consultations ont également relevé le statut prépondérant des organisations régionales, nationales et locales en tant que principaux moteurs du développement du secteur des ACP.

En outre, les délibérations ont fait ressortir une approche multisectorielle qui reconnaît les liens entre les facteurs socioculturels, environnementaux,

économiques et politiques dans la gouvernance du secteur des ACP. En tant que telles, les principales considérations formulées incluent la création d'un environnement favorable à la bonne gouvernance, le soutien à l'élaboration d'un cadre réglementaire et la lutte contre la corruption comme éléments essentiels pour faire progresser le développement du secteur des ACP en Afrique.

Pour optimiser les liens entre les ACP, la ZLECAf et les ODD, il convient également de se concentrer sur le renforcement de la capacité des institutions de gouvernance à atteindre les objectifs en matière d'égalité entre les hommes et les femmes, d'autonomisation des jeunes, d'éradication de la pauvreté et des inégalités, de réduction des crises et de protection de l'environnement.

■ **Égalité entre les hommes et les femmes et autonomisation des femmes**

Conformément à l'Agenda 2063 et aux instruments des valeurs partagées de l'UA, une approche des ACP visant spécifiquement à promouvoir et à soutenir l'égalité entre les hommes et les femmes et l'autonomisation des femmes dans le commerce des biens et des services dans le cadre de la ZLECAf a été mise en évidence par les consultations. Cela nécessite une définition nuancée et étendue des biens et services en matière d'ACP. Le manuel recommande à la fois des approches autonomes et des approches d'intégration pour renforcer les dimensions de genre des ACP dans le contexte de la ZLECAf.

Des mesures délibérées doivent être prises pour s'assurer que l'égalité de genre est intégrée dans les différentes catégories de biens et services en matière d'ACP. Les activités spécifiques devraient inclure des évaluations institutionnelles diagnostiques des cadres d'équité entre les genres et des niveaux de participation des femmes dans les institutions, processus et secteurs nationaux, régionaux et continentaux des ACP.

En outre, les consultations ont mis en lumière le rôle que l'UA/les CER et les États membres doivent jouer pour soutenir les efforts visant à élaborer et à mettre en œuvre des stratégies d'autonomisation des femmes, y compris des outils et des instruments permettant de suivre les progrès à plusieurs niveaux.

Étant donné la dimension genre des ACP, toute coutume, tradition, pratique culturelle ou religieuse incompatible avec les droits des femmes africaines tels que définis dans le Protocole de Maputo, la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW) et l'Agenda 2063 doit être découragée.

■ **Concentration sur l'engagement, le leadership et l'autonomisation des jeunes**

Le secteur des ACP en Afrique est essentiellement dominé par les jeunes africains en termes de prestation de biens et de services. La jeunesse africaine constitue la majorité (75 %) des parties prenantes de l'économie créative et pourtant, c'est elle qui bénéficie le moins du produit de son travail créatif.

Les États membres de l'UA doivent mettre à profit leurs politiques en matière d'ACP pour donner effet aux droits, aux libertés et aux devoirs des jeunes, et adopter des lois visant à domestiquer et à institutionnaliser la Charte africaine de la jeunesse et la Charte africaine des droits de l'enfant. Toute coutume, tradition, pratique culturelle ou religieuse incompatible avec ces droits doit être proscrite. L'UA doit protéger expressément les droits et les intérêts des enfants et des jeunes. Les jeunes et les enfants du secteur des ACP doivent être autorisés à jouir de leurs droits et libertés indépendamment de leur race, de leur groupe ethnique, de leur

sexe, de leur langue, de leur religion, de leurs opinions politiques ou d'autres facteurs intersectionnels. Plus précisément, il faut encourager les enfants et les jeunes à exprimer leurs opinions, et celles-ci doivent être entendues et prises en considération. Des fonds spécifiques, des politiques et des organisations de soutien intermédiaires doivent être établis pour soutenir le domaine des ACP à travers le continent. Les obstacles à la participation doivent être identifiés et supprimés, ce qui peut nécessiter des changements dans les lois, les politiques, les institutions et les environnements. Il est également nécessaire de mettre en place des services multidisciplinaires plus accessibles, intégrés et bien coordonnés.

L'accent doit être mis sur la promotion de l'art et des pratiques culturelles saines qui réduisent ou éliminent la stigmatisation et permettent aux jeunes dynamiques vivant avec un handicap de contribuer efficacement au développement de la société. L'UA et les États membres doivent adopter des politiques législatives pour freiner les pratiques culturelles et les coutumes malsaines qui privent les jeunes vivant avec un handicap de leurs droits dans le secteur des ACP.

■ **Mise en place de chaînes de valeur régionales et continentales pour les ACP**

Pour répondre à la préoccupation maintes fois répétée concernant la faiblesse du lien entre les initiatives nationales, sous-régionales et continentales, les consultations ont formulé plusieurs stratégies. Tout d'abord, les initiatives continentales des ACP doivent être développées en harmonie avec les programmes nationaux et vice-versa, afin de se compléter et de se renforcer mutuellement. L'ECOSOCC a assuré l'interface avec de nombreux programmes nationaux d'ACP dont on peut tirer des leçons essentielles pour la programmation régionale et transfrontalière des ACP. Ensuite, des efforts doivent être déployés pour s'assurer que tous les membres du Parlement, les organes de presse et les organismes responsables des ACP aux niveaux national, sous-régional et continental soient pleinement informés des politiques, initiatives et programmes de l'Union africaine en matière d'ACP.

Des modalités doivent être élaborées pour optimiser la valeur ajoutée des initiatives d'harmonisation aux niveaux étatique, régional et continental. L'ECOSOCC doit jouer un rôle central dans le soutien à l'harmonisation, en étroite collaboration avec les départements et les CTS concernés de l'UA. Un soutien ciblé aux initiatives stratégiques des ACP au niveau des pays dans les situations de conflit et de transition a été proposé, en étroite collaboration avec les interventions de reconstruction et de développement post-conflit (RDPC) du département des affaires politiques, de la paix et de la sécurité de la Commission de l'UA.

L'UA, les CTS, le Secrétariat de la ZLECAf et l'ECOSOCC doivent œuvrer en étroite collaboration pour faciliter les échanges réguliers entre les programmes nationaux et régionaux et explorer les approches permettant de les mettre en synergie pour faire progresser le secteur des ACP. L'expertise technique et consultative en matière d'ACP, basée dans les CER, au niveau national et dans la diaspora, pourrait être cartographiée et déployée pour soutenir la mise en œuvre d'initiatives ACP innovantes et durables.

8. RECOMMANDATIONS THÉMATIQUES

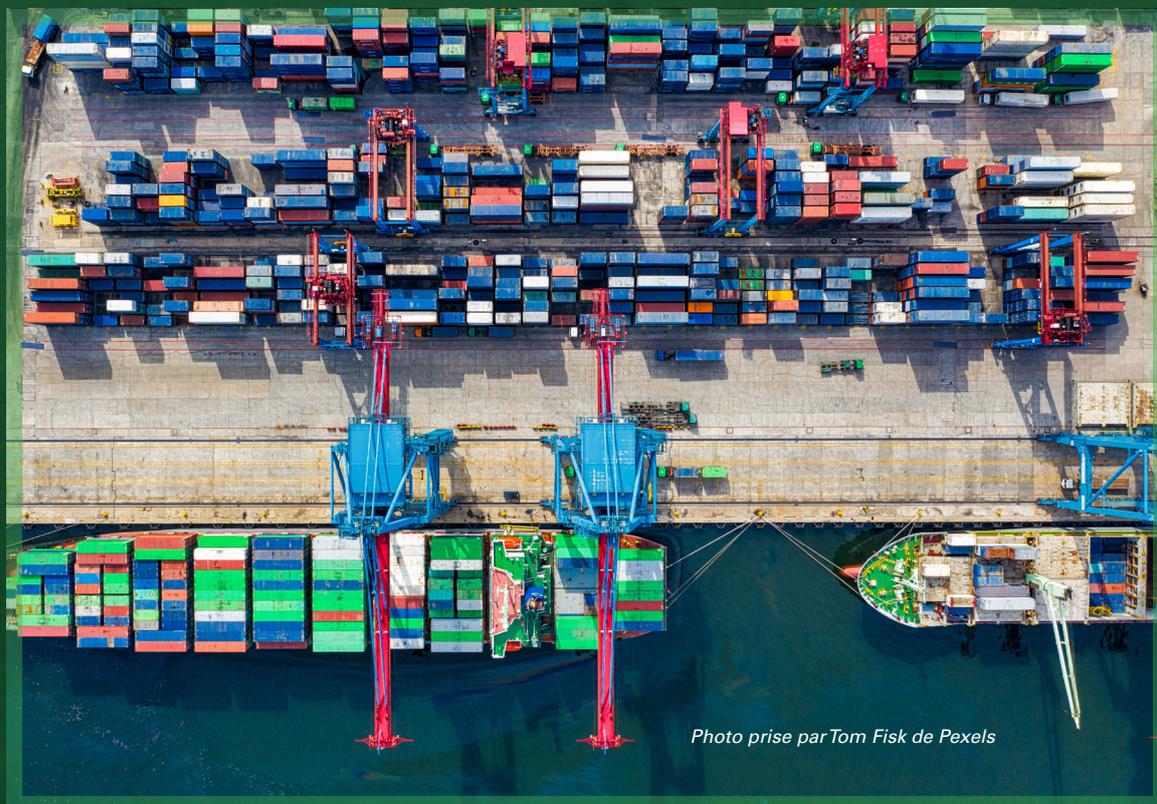


Photo prise par Tom Fisk de Pexels

THÈME POLITIQUE 1 :

L'accord de libre-échange
continental africain (ZLECAf)





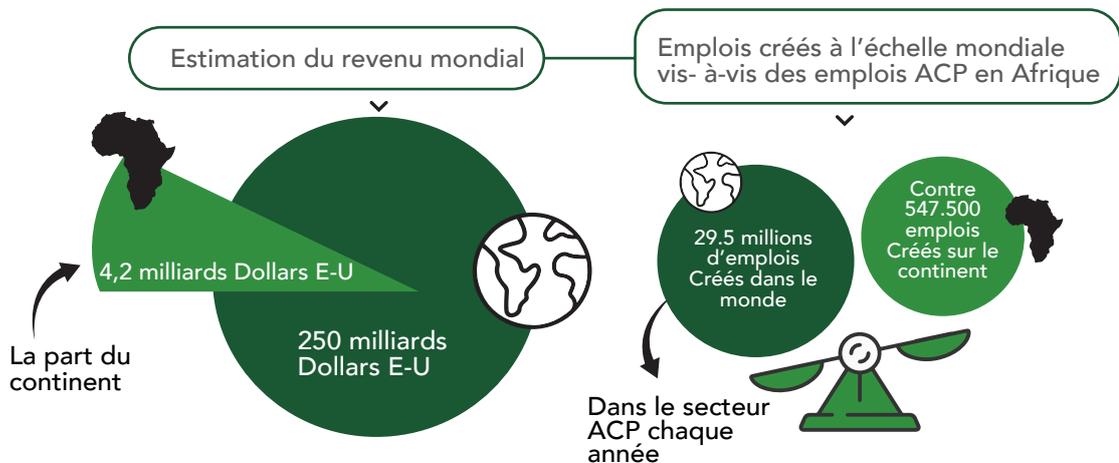
1.

THÈME POLITIQUE 1 :

L'accord de libre-échange continental africain (ZLECAf)

Analyse contextuelle :

La ZLECAf offre la possibilité de tirer parti de la valeur économique et de développement des ACP. La part de l'Afrique dans l'industrie mondiale des ACP est très minime. Selon la Confédération internationale des sociétés d'auteurs et compositeurs (CISAC), le continent ne contribue qu'à hauteur de 4,2 milliards de dollars E-U aux recettes mondiales estimées à 250 milliards de dollars E-U et génère 547 500 emplois par rapport aux 29,5 millions d'emplois disponibles dans ce secteur chaque année. Cela nécessite une révision stratégique majeure afin d'optimiser les opportunités pour les populations africaines.



Les protocoles de la ZLECAf sur le commerce des biens et des services faciliteront la mise en place d'un écosystème entrepreneurial qui favorise la création d'emplois, la réduction de la pauvreté et la réalisation à terme des ODD grâce à une approche holistique des marchés, des produits et des services des ACP. En outre, la ZLECAf créera l'environnement, les cadres et les opportunités propices au développement d'un marché commun africain pour les ACP.

Il convient de souligner que les acteurs des ACP tels que les artistes, les créatifs et les développeurs, en plus de contribuer au développement économique, ont également participé à la lutte pour l'émancipation politique.

Des artistes africains tels que Fela Kuti, Miriam Makeba, Hugh Masekela et Angélique Kodjo ont joué un rôle important dans la lutte contre l'injustice raciale et les violations des droits de l'homme sur le continent et au-delà. De même, dans la diaspora, des artistes légendaires d'ascendance africaine tels que Harry Belafonte, Bob Marley, James Brown, Maya Angelou et d'autres ont joué un rôle important dans l'émancipation des personnes d'origine africaine de l'injustice économique, politique et raciale.

Grâce à l'établissement d'un marché continental des ACP dans le contexte de la ZLECAf, le continent peut renforcer son influence et exploiter les talents de sa population. Les instruments politiques existants visent à exploiter le potentiel de l'art, de la culture et du patrimoine africains. Cependant, les preuves du succès de ces politiques laissent penser que le potentiel du secteur n'est pas encore pleinement exploité.



RECOMMANDATIONS DE POLITIQUE



Union africaine

Les organes et institutions de l'Union africaine sont encouragés à:

- Intégrer les engagements de l'UA-ACP dans les stratégies nationales de développement et veiller à ce que les réserves existantes et nouvelles de biens et services en matière d'ACP soient suffisamment compétitives pour garantir l'avantage comparatif de l'Afrique sur le marché des ACP.
- Soutenir le véritable développement du secteur en créant un marché commun inclusif des ACP en Afrique au sein et au-delà de la ZLECAf.
- Établir un programme phare de l'UA en matière d'ACP aligné sur la ZLECAf dans le cadre du deuxième plan décennal de mise en œuvre de l'Agenda 2063, avec d'autres programmes continentaux en cours pour promouvoir le commerce dans les secteurs des ACP.
- Entreprendre un audit continental de la législation et des politiques sur les ACP, y compris les droits de propriété intellectuelle (DPI), les données, les statistiques et la gestion des connaissances.
- Mettre en place un Observatoire du commerce et de l'investissement des ACP pour suivre et évaluer la ratification, la domestication et la mise en œuvre des engagements de toutes les parties prenantes en matière d'ACP.
- Créer des centres d'innovation, des accélérateurs et des centres d'excellence pour les ACP dans toutes les régions, alignés sur les structures et les processus de mise en œuvre de la ZLECAf.
- Renforcer les ACP en éliminant ou en réduisant les obstacles économiques et autres à la liberté de mouvement et aux droits de résidence des entrepreneurs, des créateurs et des prestataires de services des ACP, y compris la garantie d'un commerce équitable.
- Renforcer l'offre et la demande de l'écosystème de développement des ACP, y compris le soutien inconditionnel, les réparations écologiques, la responsabilité des entreprises et les lois anti-dumping, entre autres.
- Aligner les politiques et les infrastructures de commerce et d'investissement des CER pour soutenir les initiatives régionales des femmes et des jeunes dans le contexte des ACP et de la ZLECAf.

Pour améliorer l'accès au marché, les ACP doivent être intégrées dans la ZLECAf en abordant les points suivants :

- Les règles d'origine pour couvrir les produits artistiques et culturels ;
- La suppression des barrières tarifaires et non tarifaires ;
- L'assouplissement des visas conformément au protocole de libre circulation de l'UA ;
- L'encouragement des collaborations transfrontalières dans les ACP ;



- Le déploiement d'un vaste processus de collecte de données pour l'élaboration de politiques efficaces et la cartographie des produits pour l'accès au marché ;
- L'adoption de la technologie numérique pour la commercialisation des sites des ACP pour le tourisme ;
- La promotion des monuments publics et historiques et des sites du patrimoine en Afrique en tant que destinations importantes du tourisme du patrimoine ; et
- La révision des politiques et législations nationales et régionales qui entravent la contribution des ACP au développement économique.



États membres

Les États membres de l'Union africaine participant à la ZLECAf sont instamment priés de :

- 1** — Reconnaître et soutenir la valeur instrumentale et intrinsèque des biens et services des ACP par le biais d'une législation et de politiques appropriées.
- 2** — Soutenir la démocratisation socioculturelle interne de l'Afrique par la réalisation étendue des droits de l'homme.
- 3** — Développer des programmes de renforcement des capacités et renforcer les institutions qui gèrent les sites des ACP en:
 - Assurant la promotion de l'entrée en vigueur de la Charte pour la Renaissance culturelle africaine à travers l'obtention de ratifications par les États membres.
 - Adoptant l'utilisation de la technologie pour dispenser une formation et une éducation dans le domaine de l'art et de la culture, en intégrant les connaissances autochtones à tous les niveaux des systèmes éducatifs.
 - Encourageant les médias à promouvoir les produits culturels et les spectacles.
 - Travaillant en partenariat avec les chefs traditionnels pour identifier de nouveaux marchés et sites du patrimoine.
 - Améliorant la compétitivité des produits et services des ACP par une formation ciblée utilisant les instruments pertinents aux niveaux de l'UA et des CER.
 - Dispensant une formation sur les protocoles de la ZLECAf, les exigences d'entrée sur le marché, les barrières commerciales, les règles d'origine, les régimes de propriété intellectuelle et les normes de qualité ; et
 - En assurant une formation axée sur les compétences commerciales et le développement des entreprises, le renforcement des compétences techniques et financières, le marketing, ainsi que les compétences liées à la marque et à la présentation.
- 4** — Mettre en place des infrastructures qui soutiennent l'art, la culture et le patrimoine, notamment :
 - Développer des infrastructures de transport soutenues par des services pour une plus grande accessibilité des centres culturels et des sites du patrimoine national.



- Soutenir le développement des incubateurs d'entreprises, des parcs/centres industriels qui adhéreront aux principes environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) à travers les régions africaines pour transformer et améliorer le secteur des ACP.
- Par le biais du PPP, mettre en place des infrastructures pour le tourisme, notamment des galeries d'art nationales modernes, des théâtres, et des infrastructures associées telles que des hôtels et des banques autour des sites de patrimoine.

AFRICAN CONTINENTAL FREE TRADE AREA

Creating One African Market



CER

Les communautés économiques régionales sont appelées à:

- Encourager les partenariats public-privé pour promouvoir l'investissement dans les arts, la culture et le développement des sites patrimoniaux en :
- Encourageant les institutions financières à fournir des financements pour le secteur des ACP ;
- Soutenant les agences d'investissement nationales et régionales pour promouvoir l'investissement direct étranger pour le secteur ;
- Préconisant une augmentation des allocations budgétaires des gouvernements nationaux pour soutenir la promotion du secteur ;
- Offrant des incitations aux investisseurs locaux, régionaux et internationaux dans le secteur ;
- Facilitant les accords fiscaux réciproques qui éliminent la double imposition dans le secteur ;
- Révisant et renforçant la protection des droits de propriété intellectuelle en collaboration avec l'Organisation régionale africaine de la propriété intellectuelle (ARIPO) et l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI).
- Fournissant un soutien technique grâce aux programmes pro bono de l'OMPI sur les acquisitions de droits de propriété intellectuelle par les acteurs des ACP qui n'ont pas les moyens d'accéder aux services ;
- Développant les PME et stimulant l'investissement privé pour les entreprises et les entrepreneurs en phase de démarrage. Soutenant les liens du marché transfrontalier à travers les Services de Développement des Entreprises (SDE) pour permettre la commercialisation et l'accès aux marchés en vue de stimuler la croissance économique des secteurs des ACP;
- Encourageant le développement de chaînes de valeur régionales pour le secteur ; et
- Facilitant l'investissement dans les nouvelles technologies pour le développement des produits artisanaux.



Société civile

Les acteurs de la société civile et du secteur privé doivent:

1. Plaider pour la création d'un observatoire ECOSOCC ACP afin de permettre aux différents acteurs du continent de suivre et d'évaluer la réalisation et la mise en œuvre des engagements liés à la ZLECAf et aux ACP.
2. Mettre en place des programmes de développement des capacités pour la société civile, en général, et les parties prenantes des ACP qui travaillent dans la société civile.
3. Organiser des dialogues, des débats, des événements, des foires commerciales et des expositions en partenariat avec le secrétariat de la ZLECAf et d'autres partenaires pertinents.
4. Produire des données et des statistiques en partenariat avec les instituts universitaires et de recherche africains.



*Un contingent de femmes soldats de la mission de maintien de la paix de l'Union Africaine.
Crédit Photo : Enough/Laura Heaton*

THÈME POLITIQUE 2:

Paix et sécurité





2.

THÈME POLITIQUE 2 Paix et sécurité

Analyse contextuelle :

Historiquement, les ACP ont été associées à la paix et à la sécurité sous l'angle de la consolidation de la paix, des initiatives de réconciliation dans les contextes de transition et de la résolution des conflits - généralement au niveau communautaire ou interpersonnel. Si cette association est importante, l'utilisation des ACP dans l'insécurité et les conflits est tout aussi remarquable. Souvent, les conflits se manifestent par des différends sur les cultures et les pratiques culturelles, des menaces sur les symboles et les systèmes du patrimoine et la destruction de symboles et d'instruments artistiques pendant les conflits. Il existe donc une association établie entre les ACP et la paix et la sécurité. Toute initiative continentale visant à attirer l'attention sur les arts, la culture et le patrimoine doit donc tenir compte de ce lien étroit.

L'histoire du continent regorge d'exemples de l'utilisation et de l'impact des ACP sur la paix et la sécurité comme le démontre ce qui suit

- La musique, la peinture, le dessin, la sculpture, la poésie, la prose et l'histoire orale, entre autres, sont tous utiles aux communautés pour articuler, préserver et communiquer leurs expériences de la violence, des conflits et de l'insécurité ainsi que la formation de l'identité, la lutte sociale et les contestations générationnelles. Des exemples clés à cet égard sont des artistes tels que Bibi Titi Mohammed, Nike Davies-Okundaye, Miriam Makeba, Roy Lewis, Wax Dey et Chaibia Talal, entre autres. Pendant des siècles, de nombreux artistes africains ont conservé et documenté les réalités vécues de leurs sociétés par le biais de ces moyens qui sont essentiels pour la conservation des archives historiques et encore plus utiles dans les processus post-conflit tels que la recherche de la vérité et les processus de responsabilité.
- L'utilisation de pratiques culturelles dans des pays comme le Mozambique (esprits magamba), le Rwanda (tribunaux Gacaca) et l'Ouganda (Mato-Oput utilisé par les Acholi dans le nord de l'Ouganda) comme mécanismes pour faire avancer la justice, la responsabilité et les processus de recherche de la vérité ou la réintégration après des violations flagrantes des droits de l'homme.
- L'utilisation des arts - la musique, le théâtre, la poésie, le dessin et la peinture sont également utilisés dans les processus de réconciliation intra et intercommunautaires, en particulier dans les communautés où la forme écrite n'est pas un élément central.
- Les conflits autour du patrimoine, des idées et de l'histoire, comme en témoigne la récente destruction de Tombouctou au Mali.

L'Afrique doit consolider les acquis en matière de paix et de sécurité en exploitant toutes les voies et opportunités potentielles des ACP qui contribuent à la prévention, la gestion et la résolution des conflits. Le continent peut consolider les efforts de paix et de sécurité, ainsi que l'engagement à " faire taire les armes " en renforçant délibérément les investissements à l'échelle du continent dans les programmes qui assurent la promotion des ACP en faveur de la paix et de la sécurité. L'exploitation du potentiel des ACP à travers des politiques nationales et régionales garantira que des institutions, des chaînes de valeur, des capacités et des compétences solides ainsi que des avantages reviennent aux artistes, aux interprètes culturels et aux sites du patrimoine.



À leur tour, ces derniers seront en mesure de contribuer à la promotion et à la consolidation de la paix et de la sécurité en Afrique, y compris la réconciliation et la justice. Les engagements existants de l'UA reflètent une compréhension de l'interface entre les ACP et la paix et la sécurité, comme en témoigne leur inclusion dans les chartes, protocoles, politiques, résolutions et plans stratégiques de l'UA.

RECOMMANDATIONS DE POLITIQUE

En raison de la prévalence des conflits liés à l'extrémisme violent et à la radicalisation de groupes tels que Boko Haram et Al-Shabaab, un équilibre doit être trouvé entre le rôle instrumental et intrinsèque des ACP, notamment pour favoriser la paix et la réconciliation, d'une part, et la responsabilité et l'obligation de rendre des comptes, d'autre part. À cet égard, l'UA/les CER et les États membres de l'UA doivent, en partenariat avec les citoyens africains, la société civile, le secteur privé, les institutions universitaires et de recherche, entreprendre ce qui suit :



Union africaine

Les organes et institutions de l'Union africaine sont encouragés à :

- Intégrer l'art, la culture et le patrimoine dans l'architecture africaine de paix et de sécurité. Cela comprend la promotion des pratiques culturelles africaines telles que l'utilisation de mécanismes traditionnels de résolution des conflits au niveau communautaire visant à promouvoir la paix et la sécurité, tel qu'envisagé dans les cadres politiques de l'UA sur la justice transitionnelle et la reconstruction et le développement post-conflit.
- Promouvoir activement l'implication des chefs traditionnels dans la résolution des conflits frontaliers et les relations intercommunales/ethniques afin de soutenir la médiation des conflits.
- Exploiter les sites patrimoniaux pour renforcer la cohésion sociale, la construction de la nation, le rétablissement et la réconciliation comme moyen de s'attaquer aux causes profondes et aux conséquences des conflits.
- Créer et promouvoir une **Semaine africaine des arts, de la culture et du patrimoine**, en mettant particulièrement l'accent sur le rôle des ACP dans la prévention des conflits et la construction de la solidarité entre les peuples.
- Déployer les mécanismes des ACP dans l'avancement de l'agenda de paix et de sécurité du continent en tenant dûment compte des exigences de l'intégration sociale, culturelle, économique et politique des peuples africains. On doit également promouvoir la participation, l'inclusion, l'impartialité, la procédure régulière, la responsabilité et la coexistence pacifique.



Étant donné que le déploiement des ACP comme vecteur de paix et de sécurité en Afrique nécessite une volonté politique et une capacité institutionnelle, l'UA doit explorer les possibilités d'intégrer le plaidoyer de haut niveau et le renforcement des capacités institutionnelles dans la mise en œuvre des cadres de l'UA sur la paix et la sécurité. Les organes de l'Union africaine ayant pour mandat de faire progresser la paix et la sécurité doivent bénéficier de ressources et de formations pour concevoir et mettre en œuvre des modalités d'intégration des ACP à tous les niveaux du cycle des conflits.

SILENCING THE GUNS.

Towards a Peaceful and Secure Africa



États membres

Les États membres de l'Union africaine sont instamment invités à :

- 1 ___ Reconnaître et soutenir la valeur instrumentale et intrinsèque des biens et services des ACP par le biais d'une législation et de politiques appropriées.
- 2 ___ Aligner les processus des ACP sur les besoins et aspirations locaux, en renforçant la compréhension commune d'une vision partagée qui maximise le soutien et l'appropriation du public.
- 3 ___ Créer des galeries et des boutiques d'art et de patrimoine culturel (virtuelles et physiques) dans les États membres de l'UA afin de favoriser la solidarité et la cohésion nationale.
- 4 ___ Créer ou soutenir des institutions nationales ayant pour mandat d'éduquer les citoyens sur les valeurs communes, les arts, la culture et le patrimoine, comme le Centre national d'éducation civique de la République du Ghana.
- 5 ___ Dans la formulation des initiatives de paix et de sécurité basées sur les ACP, les États membres doivent s'appuyer sur les sections nationales de l'ECOSOCC en tant que parties prenantes clés dans la formulation et la mise en œuvre des initiatives nationales de paix et de sécurité.
- 6 ___ Promouvoir les ACP par le biais des missions diplomatiques africaines, des consulats, des ambassades et d'autres canaux diplomatiques.
- 7 ___ Créer des initiatives et des plateformes des ACP qui engagent le secteur privé en tant que partenaire de la consolidation de la paix au niveau national.



CER

Les communautés économiques régionales sont appelées à :

- Accroître la coopération et la collaboration entre les institutions régionales, notamment les sociétés civiles régionales et le secteur privé, le Conseil de paix et de sécurité de l'UA, l'Architecture africaine de gouvernance et l'ECOSOCC.
- Mettre en place des campagnes régionales de sensibilisation et de plaidoyer alignées sur les programmes de l'UA et de l'ECOSOCC afin de populariser les arts, la culture et le patrimoine en tant que vecteurs essentiels du maintien de la paix et de la sécurité et de la prévention des conflits.



Société civile

Les acteurs de la société civile et du secteur privé doivent :

1. Aider l'ECOSOCC à tirer parti de son label ainsi que de ses réseaux d'OSC à travers le continent pour soutenir la mise en œuvre et le suivi des cadres continentaux pertinents qui se situent à l'intersection des ACP et de la paix et de la sécurité, notamment l'Agenda 2063, le Protocole du Conseil de paix et de sécurité, la formule Livingstone et d'autres mécanismes opérant au niveau régional.
2. Intégrer dans leur programmation des capacités liées aux ACP pour surveiller les politiques et les programmes gouvernementaux réalisant les objectifs des ACP.



Photo prise par Andrea Piacquadio de Pexels

THÈME POLITIQUE 3

Genre et développement
des femmes





3.

THÈME POLITIQUE 3

Genre et développement des femmes

Analyse contextuelle

Les femmes sont souvent considérées comme les premières éducatrices en matière de normes culturelles et comportementales, notamment en exposant les enfants aux arts, à la culture et au patrimoine présents dans leur famille, leur société et leur environnement.

À l'heure actuelle, cependant, les femmes sont marginalisées dans tous les aspects de la vie, faisant face à diverses catégories d'obstacles allant de l'accès aux marchés, aux finances et aux opportunités à une participation équitable. Ces réalités empêchent les femmes de développer leur plein potentiel, et inhibent ainsi leur inclusion sociale et économique.

Les ACP, en tant que secteur, ont toujours été à la périphérie des économies africaines. Les économies africaines ont à leur tour été historiquement dominées par le capital extérieur et le patriarcat. Les femmes ont dominé certaines composantes des ACP, et parce que celles-ci sont souvent à la périphérie, les femmes et les questions importantes pour l'ascension économique des femmes restent marginalisées dans la planification économique et du développement.

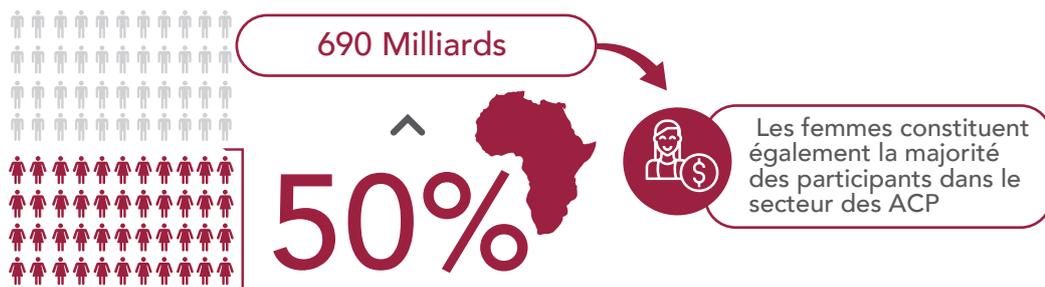
Ainsi, l'intersection des ACP et du genre est déterminée par le patriarcat et la discrimination qui ont un effet d'exclusion sur les personnes mêmes qui sont les premiers éducateurs, bâtisseurs et moteurs du transfert des ACP à la génération suivante. Pour que les ACP deviennent une composante structurelle des économies africaines sous tous leurs aspects, les questions importantes pour la promotion et l'autonomisation des femmes doivent toujours être considérées et traitées comme étant liées entre elles.

Les structures de gouvernance et de prise de décision des ACP, ainsi que les sous-secteurs de l'industrie, sont caractérisés par un déséquilibre entre les hommes et les femmes. La Politique de l'Union africaine en matière d'égalité hommes-femmes et d'autonomisation des femmes (GEWE) pour 2018-2028 présente un cadre pour réaliser l'Aspiration 6 de l'Agenda 2063 de l'Union africaine, qui envisage :

Une Afrique dont le développement est axé sur les populations, qui s'appuie sur le potentiel de ses populations, notamment celles des femmes et des jeunes, qui se soucie du bien-être des enfants."

En outre, les principes inscrits à l'article 4 (I) de l'Acte constitutif de l'UA placent la promotion de l'égalité entre les hommes et les femmes au cœur des engagements continentaux et mondiaux.

Les femmes représentent 50% du continent, soit un peu plus de 690 millions de personnes. Elles constituent également la majorité des praticiens des ACP et restent pourtant marginalisées au sein et au-delà de l'économie des ACP. Dans le contexte des ACP, il est nécessaire d'adopter un point de vue introspectif et critique pour comprendre et expliquer les relations de pouvoir et les hiérarchies qui sous-tendent les pratiques discriminatoires ancrées dans les sociétés, les institutions et les structures africaines à tous les niveaux, à commencer par la structure familiale, les systèmes de croyances et les pratiques associées.



Les femmes rurales sont les détentrices des connaissances et pratiques traditionnelles de leurs communautés, d'un point de vue religieux, médicinal, culturel et comportemental. La postérité de ces connaissances pourrait être affectée par l'urbanisation et l'érosion des systèmes de connaissances traditionnelles. Il est essentiel de veiller à ce que, alors que l'urbanisation et la mobilité des populations africaines augmentent, la promotion des connaissances traditionnelles soit investie et soutenue.

Les récits, histoires et narrations des femmes africaines n'ont pas été racontés, enregistrés et publiés autant que ceux de leurs homologues masculins dans les domaines littéraire, artistique, culturel, politique ou économique. Ces récits ont leur place dans le patrimoine de toute société, et la suppression de l'histoire des femmes a entraîné une grande perte de connaissances historiques et de mémoire. Alors que le secteur des ACP est en train de se positionner dans les économies africaines, la diffusion des histoires et des récits des femmes africaines doit être une priorité.

L'absence d'un engagement manifeste à faire progresser l'autonomisation des femmes dans le secteur des ACP limite son potentiel à définir et à articuler clairement les exigences et les jalons du progrès. En outre, l'impact des politiques d'égalité des genres qui ne sont pas ratifiées, mises en œuvre et domestiquées à tous les niveaux dans les structures de gouvernance de l'Afrique est démontré par :

- L'incapacité du secteur informel à soutenir la participation significative des femmes dans les économies africaines. Cette situation est exacerbée par l'impact de la pandémie de Covid-19 qui a entraîné une régression dans tous les aspects de l'autonomisation économique des femmes ;
- L'accès limité des femmes au financement et aux fonds, ainsi que la distribution inéquitable des fonds ;
- Des tentatives freinées pour résoudre la féminisation de la pauvreté, y compris ses liens avec le changement climatique ;
- Des occasions perdues de garantir l'équilibre entre les hommes et les femmes dans l'éducation et le milieu universitaire dans toutes les disciplines ; et
- Des avancées législatives limitées démontrées par des cadres juridiques et des politiques récentes n'incluant pas les femmes ou les considérations de genre de manière plus générale.

L'élaboration des politiques du secteur africain des ACP doit être alignée sur les approches sexospécifiques en matière d'ACP. La collecte de données, les statistiques et l'analyse sont essentielles pour combler les lacunes en matière d'information afin de soutenir l'avancement de l'autonomisation des femmes et de l'égalité des genres en Afrique.

Compte tenu des liens entre le genre et les ACP, les arts, la culture et le patrimoine peuvent être mis à profit pour lutter contre la violence sexiste et les pratiques culturelles néfastes telles que le mariage précoce et forcé des enfants (ECFM) et les mutilations génitales forcées (MGF). Ces approches doivent associer un large éventail de parties prenantes, travaillant en partenariat les unes avec les autres pour prévenir, réduire et mettre fin à la violence et aux pratiques néfastes visant les femmes et les filles.

Ce manuel de politique définit les ACP comme un atout essentiel à exploiter pour l'intégration régionale, le développement économique et la transformation politique et sociale de l'Afrique. Il reconnaît également le rôle prépondérant des femmes à cet égard, et identifie donc les questions d'autonomisation des femmes comme essentielles au développement des ACP, à tous les niveaux.



RECOMMANDATIONS DE POLITIQUE :



Union africaine

Les organes et institutions de l'Union africaine sont encouragés à :

- Mettre à jour la politique d'égalité hommes-femmes et d'autonomisation des femmes (GEWE) de l'Union africaine afin de préciser les dispositions relatives aux ACP, notamment :
 - La mise en œuvre du principe de parité entre les hommes et les femmes à tous les niveaux, y compris la promotion et la facilitation de l'inclusion des femmes et des filles dans les initiatives menées par l'UA avec les chefs traditionnels, telles que la plateforme de l'Union africaine du Conseil des chefs traditionnels d'Afrique (COTLA) ;
 - L'Accès au marché et la visibilité dans le secteur des ACP ;
 - L'Alignement sur la Décennie 2020-2030 pour l'inclusion économique et financière des femmes africaines, y compris les fonds spéciaux pour les femmes, les initiatives de renforcement des capacités, les incitations fiscales, les achats préférentiels avec le S&E associé, et les programmes ciblés qui visent à élargir l'espace et la capacité des entreprises appartenant à des femmes dans le secteur des ACP ; et
 - L'amélioration du renforcement des capacités et du soutien aux femmes et aux filles dans l'industrie créative, en mettant l'accent sur les DPI, les droits d'auteur, les brevets et les marques déposées.
- L'élaboration et la mise en œuvre de programmes d'études sensibles au genre sur la culture africaine dans tous les établissements d'enseignement.
- La révision, le suivi et l'évaluation des programmes d'études en fonction des tendances et des questions relatives aux femmes et au genre dans la société.
- La formalisation du mentorat des enfants et des jeunes en ce qui concerne les pratiques en matière d'ACP.
- La création de sections spéciales dans les musées d'histoire continentaux, régionaux et nationaux pour célébrer l'histoire des femmes. L'établissement d'un groupe de travail entièrement féminin consacré à la collecte de récits de femmes qui transcendent les stéréotypes de genre à tous les niveaux.
- L'élaboration d'une politique visant à célébrer une **Semaine africaine des arts, de la culture et du patrimoine** consacrée en partie à la promotion des ACP africains selon la perspective des femmes, avec des dialogues et des échanges sur le patriarcat en utilisant les diverses formes d'arts et les langues autochtones.
- L'établissement d'un comité régissant les protocoles relatifs aux femmes et aux jeunes de la ZLECAf.



États membres

Les États membres de l'Union africaine sont exhortés à :

- 1 — Définir des engagements clairs spécifiques aux ACP pour soutenir l'égalité hommes-femmes et l'autonomisation des femmes et élaborer des approches pour suivre et évaluer les progrès réalisés par rapport à ces engagements.
- 2 — Intégrer les objectifs des ACP en tant qu'élément clé des stratégies et politiques de genre et de développement des femmes au niveau national.
- 3 — Mettre en œuvre des politiques et des instruments qui soutiennent la redistribution des fonds publics dédiés au secteur des ACP.
- 4 — 'Formaliser' le secteur des ACP afin de renforcer sa résilience grâce à l'apport d'un soutien gouvernemental en temps de crise et veiller à ce que les femmes soient soutenues pour accéder à ce soutien.
- 5 — Réformer les lois et les politiques afin de supprimer les barrières culturelles qui limitent la propriété, l'accès et le contrôle des femmes sur les terres, le capital, la technologie et les autres ressources productives.
- 6 — Élaborer des politiques, des investissements et des infrastructures pour combler le fossé entre les hommes et les femmes dans l'économie numérique.



CER

Les communautés économiques régionales sont appelées à :

- Faciliter et coordonner la mise en œuvre des politiques, stratégies et programmes des ACP de l'Union africaine.
- Développer des programmes relatifs aux ACP sensibles au genre et engager des fonds pour une mise en œuvre efficace.
- Suivre et évaluer les performances régionales et fournir des rapports d'avancement pour soutenir la distribution des ressources et la diffusion des meilleures pratiques.
- Créer des systèmes et des processus pour l'engagement avec les plateformes régionales d'OSC sur les questions d'ACP.



Société civile

Les acteurs de la société civile et du secteur privé doivent :

1. Améliorer l'inclusion des thèmes relatifs aux ACP dans leurs programmes.
2. Formaliser le rôle des OSC en tant que partenaires dans le suivi des progrès des engagements liés aux ACP sur le continent.



THÈME DE POLITIQUE 4:

Développement de
la jeunesse



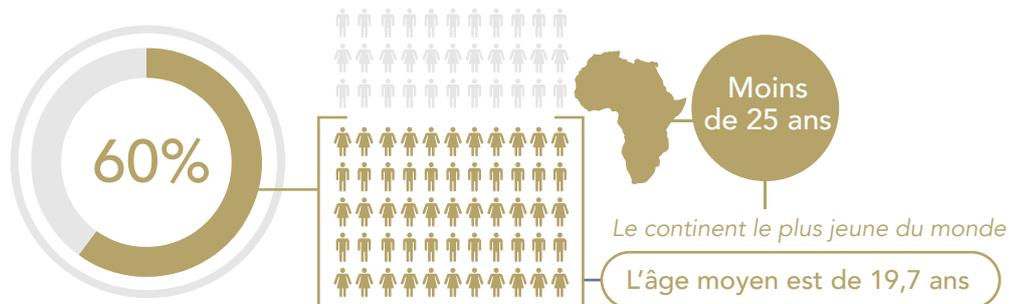


4.

THÈME DE POLITIQUE 4 Développement de la jeunesse

Analyse contextuelle :

L'Afrique est le continent le plus jeune du monde avec 60% de sa population âgée de moins de 25 ans. Le continent se targue également d'avoir une moyenne d'âge de 19,7 ans.



L'Afrique est en excellente position pour tirer parti de l'énorme quantité d'innovation et d'énergie que ses jeunes offrent pour stimuler un développement rapide dans divers secteurs de l'économie. Malgré le potentiel de la contribution des jeunes aux arts, les défis structurels prévalant dans les secteurs culturels et créatifs du continent engendrent des conditions où les ACP ne sont ni attractifs, ni favorables pour les contributions des jeunes. Néanmoins, avec l'utilisation et l'influence croissantes des médias sociaux et de la numérisation, il existe un potentiel considérable pour le développement du secteur des ACP en Afrique en tirant parti des compétences, de l'innovation et du savoir-faire technologique des jeunes Africains.

En 2017, le thème de l'année de l'Union africaine appelait à "tirer profit des dividendes démographiques en investissant dans la jeunesse". Bien que d'importants efforts aient été déployés depuis pour répondre à cet appel à l'action, notamment le lancement du programme Un million d'ici 2021 par le président de la Commission de l'Union africaine, il reste encore beaucoup à faire pour maximiser le potentiel des jeunes dans divers secteurs.

Environ 3,7 millions d'emplois ont été créés chaque année sur le marché du travail africain, avec une moyenne de 11 millions de jeunes entrant sur le marché du travail chaque année. Il en résulte que la plupart des nouveaux arrivants sont confrontés à un chômage structurel au meilleur de leur contribution potentielle¹. La hausse du chômage chez les jeunes Africains a été associée à l'insécurité dans certaines communautés. Les ACP ont le potentiel de créer des emplois rémunérateurs pour les jeunes Africains, alors qu'ils réalisent leurs passions et leurs objectifs.

La jeunesse africaine peut également servir d'ambassadeur du continent à travers diverses formes d'engagement dans le domaine des ACP. En outre, il y a un grand besoin pour que les jeunes soient impliqués dans les espaces de prise de décision sur les ACP et qu'ils renforcent leur capacité à façonner le développement du secteur.

¹ La population jeune africaine en plein essor : Potentiel ou défi ?

<https://www.citiesalliance.org/newsroom/news/cities-alliance-news/%C2%A0burgeoning-africa-youth-population-potential-or-challenge%C2%A0>



RECOMMANDATIONS DE POLITIQUE



Union africaine

Les organes et institutions de l'Union africaine sont encouragés à :

- Faciliter le déploiement stratégique des jeunes volontaires de l'UA dans diverses institutions continentales et régionales travaillant sur les arts, la culture et le patrimoine.
- Revoir et renforcer le Fonds pour le Patrimoine Mondial Africain (FPMA) en vue de créer des opportunités de financement innovant pour les projets dirigés par des jeunes qui contribuent à la promotion et à la conservation du patrimoine africain.
- Intégrer les ACP dans les contributions déterminées au niveau national (CDN) des pays africains comme moyen de gagner des crédits carbone.
- Élargir le mandat de l'Envoyé de l'Union africaine pour la jeunesse afin d'inclure le renforcement et la promotion des ACP comme un moyen essentiel pour élargir et approfondir la participation des jeunes aux programmes économiques, sociaux, culturels, de paix et de sécurité de l'Union africaine.
- Encourager les États membres à ratifier, domestiquer et mettre en œuvre des efforts pour assurer la ratification des statuts de la Commission africaine de l'audiovisuel et du cinéma (CAAC) et mobiliser un soutien à la République du Kenya sur l'opérationnalisation du secrétariat temporaire de la CAAC en vue de relancer le développement de l'industrie créative sur le continent.
- Impliquer les jeunes et l'Envoyé de l'UA pour la jeunesse dans la création du Grand Musée de l'Afrique (GMA), un projet phare de l'Agenda 2063.
- Promouvoir l'échange d'idées, d'expériences et de recherches relatives à la propriété intellectuelle et aux ACP. Assister les États membres, le cas échéant, dans l'acquisition et le développement de la technologie relative aux questions de propriété intellectuelle.
- Exhorter les États membres à étendre, approfondir et élargir l'adhésion à l'ARIPO pour couvrir toutes les régions d'Afrique et renforcer son engagement au niveau national dans la promotion des DPI et des marques déposées des biens et services des ACP africains.
- Soutenir les universités, les collèges et les écoles d'Afrique et de la diaspora pour qu'ils intègrent les études africaines - englobant la culture et le patrimoine africains - dans leurs programmes d'études dans toutes les disciplines.
- Promouvoir l'élaboration et l'harmonisation des lois sur la propriété intellectuelle, et soutenir la collaboration entre les États membres de l'UA à cet égard.



États membres

Les États membres de l'Union africaine sont exhortés à :

- 1 — Mettre en place des mécanismes nationaux et entamer des négociations pour la restitution/le retour des biens culturels et du patrimoine volés et commercialisés illicitement sur le continent en utilisant la loi type de l'UA sur la protection des biens culturels (2018), la position africaine commune élaborée par le Conseil consultatif de l'UA sur la corruption (AU-ABC), la Convention concernant les mesures à prendre pour interdire et empêcher l'importation, l'exportation et le transfert de propriété illicites des biens culturels (1970) et la Convention de l'Institut international pour l'unification du droit privé (UNIDROIT) sur les biens culturels volés ou illicitement exportés (1995) comme cadres législatifs.
- 2 — Établir des services ou des mécanismes communs qui soutiennent la coordination, l'harmonisation et le développement des capacités des jeunes parties prenantes en matière de droit, de politiques et d'autres questions pertinentes dans le secteur des ACP.
- 3 — Investir dans la numérisation et la digitalisation de la culture et des musées africains qui tireront parti du commerce électronique pour maximiser l'accès à un marché mondial.
- 4 — Établir et promouvoir l'utilisation des langues locales comme moyen d'apprentissage dans les écoles maternelles afin de permettre l'assimilation des langues africaines autochtones dès le plus jeune âge face aux menaces d'extinction auxquelles sont confrontées certaines langues africaines.
- 5 — Les États membres possédant des sites du patrimoine doivent allouer un pourcentage de leur budget annuel au soutien de projets et d'initiatives dirigés par des jeunes et visant à développer le site pour des gains commerciaux plus durables, tout en tirant parti des opportunités offertes par le commerce électronique.
- 6 — Les États membres doivent veiller à l'autonomisation et à l'intégration des jeunes handicapés dans le développement de la culture et du patrimoine artistiques, en garantissant la non-discrimination et la sensibilité à leurs besoins.



CER

Les communautés économiques régionales sont appelées à :

- Investir dans le développement du capital humain des jeunes Africains qui seront le moteur de la croissance et de l'économie du continent dans les arts, la culture et le patrimoine.
- Promouvoir des programmes éducatifs et d'échanges régionaux qui renforcent les capacités des jeunes en matière d'ACP.



Société civile

Les acteurs de la société civile et du secteur privé doivent:

1. Établir des partenariats efficaces et stratégiques avec les États membres et les autres parties prenantes pour l'avancement du secteur des ACP.
2. Investir dans le renforcement des capacités des jeunes dans le domaine des arts, de la culture et du patrimoine et soutenir leur accès à l'éducation et à la formation continue, dans la mesure du possible.
3. Soutenir l'ECOSOCC dans la sensibilisation à l'importance de l'engagement des jeunes dans les espaces décisionnels du secteur des ACP.
4. Investir dans des projets relatifs aux ACP qui soutiennent l'intégration régionale.
5. Reconnaître les ACP comme une partie de l'identité et du mode de vie africains qui n'est ni diabolique ni exécration.

9. RECOMMANDATIONS GÉNÉRALES

Outre les recommandations thématiques contenues dans ce manuel de politique, les propositions générales suivantes sont également présentées pour examen par l'Union africaine et les États membres.

- Développer un Observatoire de l'ECOSOCC sur les ACP: organisé autour des quatre thèmes de la ZLECAf, de la jeunesse, des femmes et du genre, de la paix et de la sécurité, afin de suivre et d'évaluer la ratification, la domestication et la mise en œuvre des engagements en matière d'ACP par toutes les parties prenantes.
- Créer des plateformes de développement des capacités pour les parties prenantes impliquées dans le commerce des biens et services des ACP afin de renforcer leur compétitivité mondiale et d'améliorer leur compréhension des composantes entrepreneuriales des ACP.
- Faciliter la mise en place, en partenariat avec le Secrétariat de la ZLECAf et d'autres partenaires concernés, de dialogues, de débats, d'événements, de foires commerciales et d'expositions sur les ACP.
- Établir des partenariats efficaces avec les institutions africaines de recherche et de connaissances dans le but d'améliorer la qualité des connaissances et des données centrées sur l'Afrique, afin d'approfondir la base de données probantes pour le commerce des biens et services des ACP.

10. CONCLUSION

Le présent manuel de politique identifie et analyse les liens entre les arts, la culture et le patrimoine (ACP) et quatre thèmes d'importance stratégique pour l'Union africaine, à savoir la paix et la sécurité, le genre et le développement des femmes, le développement de la jeunesse et la mise en œuvre de la ZLECAf. Il présente en outre les résultats spécifiques des consultations multisectorielles virtuelles, y compris les recommandations politiques destinées à l'Union africaine, aux CER, aux États membres, à la société civile et aux partenaires financiers.

La nécessité d'élaborer, de ratifier et de domestiquer les politiques relatives aux ACP est soulignée dans l'ensemble de ce manuel, ainsi que l'importance de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation des progrès.

Un engagement, une attention et des investissements accrus dans le secteur des ACP sont recommandés, y compris un engagement avec le Fonds pour le Patrimoine Mondial Africain pour faire progresser la croissance et le développement du secteur des ACP. Plus important encore, un éclairage continental sur les ACP, mené par les femmes et les jeunes, sera primordial pour réaliser l'Afrique que nous voulons.

ANNEXE I:

LISTE DES OSC CONTRIBUTRICES

OSC ET EXPERTS CONTRIBUTANTS	
Abdikadir Issa Farah	FENPS
Abdulkadir Shitu	Visionary Youth Initiative International
Abdulkareem Abdulhakeem Ibraheem	Scalingheight Development Partners
Abebe Lulseged	United Ethiopia For Peace And Reconciliation
Abugri Ali Mohammed	YADED - AFRICA
ABUNAW Ruth Arreyngang	Investing In People Worldwide (IPW)
Adel Bourgazene Ael Bourgazene	INSAF Association
Adeleye Peter Olugbenga	Africa Centre For Citizens Orientation
Aderinto Opeyemi Marcellina	Le Centre africain pour le progrès humain - Développement social et communautaire
Adjahounhba Elvis	Centre Africain de Solidarité et d'Entraide entre les Communautés (CASEC ACSAC)
AGABA Charity	Centre de leadership des jeunes Afrika
Agbaji Yere	L'initiative Basileia pour les droits des personnes vulnérables / Commission africaine de la jeunesse
Agbanyo Agnes Doe	Réseau africain pour le développement durable (ANSO)
Agbo Bob	Fondation Afrigrowth
Agbodjinou Amah Sena	Future Leaders Society
AGBOSSOU Charmelle Viviane	Street Mission Africa
Aguégué Lucien Winsou	Volunteer Africa 1.0
Ahmed Abdulkareem Onimisi	AMOA FISH VENTURE
Aishatu Abdu Gusau	Initiative pour le développement de la santé et de l'intégrité des femmes et des enfants (HIWOCDN)
Akejo Bruno Sserunkuma	Action pour la transformation sociale et économique des enfants - ACSETT
Akinwumi John Ayobami	Surpass Advocates and Solicitors
Akomian Steven Pacome Arnaud	Paradigme Initiative
Akyoo Emanuel Martin	
Alabi Josephine	Keen And Care Initiative (KCI)
Ali Osman	Fondation pour la jeunesse africaine et arabe
Alimaw Mekonnen	Agence éthiopienne pour la transformation de l'agriculture
Amara Peter John	Réseau de justice économique Sierra Leone
Afolabi Timothy Olaniyan	Organisation diplomatique pour la paix mondiale et le changement climatique
Ameni Ben Sik Ali	Université de Carthage
Amodu Damian Ile	Mon histoire Notre histoire Initiative contre la violence
Anyanwu Kennedy	Initiative pour le développement et l'autonomisation des personnes
Appadoo Christna Rao	Réseau africain pour la recherche sur les politiques et le plaidoyer en faveur du développement durable (ANPRAS)
Asfaw Wudassie Ayele	Réseau de la campagne "Gender Is My Agenda" (GIMAC)
Ashimiyu Kamal Alao	Initiative des jeunes leaders africains (YALI)

Ayirikame Eric Kwamefiik	Université de Cape Coast
Bahsoon Yusuf	Coopérative de producteurs de cacao/café Salmed
Bashimubwabo Jean Pierre	BANQUE CENTRALE
Begbie Ceclin	Conseil en solutions stratégiques
Bindra Dr Satya Bindra	Point focal de l'UNDESA en Libye soutenu par LMSA
Biwota Awoke Asfie	Organisation de développement multisectoriel pour les mères et les enfants
Bojang Babucarr	PEACE AMBASSADOR GAMBIE
Boye Ebou	Professionnels du solaire
Brahim Ramadan	Association des Nations Unies du Tchad
Campos Innocent Olatounde	Conscience Civique
Cherif Diallo	Club Humanitaire Sans Frontières
Chintaram Vinesh	RÉSEAU VISION AFRIQUE (VNA)
Chinemelu Juliet Chika	Organisation pour les femmes en détresse
Chishala Francis	Réseau panafricain mondial (GPAN)
Chivala Alberto Viagem Tutuvala	AJUDSS
Chizyuka Kangwa Tembo	Alliance For Accountability Advocates Zambia
Chola Gunston	Nyail Zambia
Coleman Moses	Réseau des jeunes pour le changement et la construction de la paix du Sud-Est du Liberia GYCPBN
Confidence Jennifer	Université de la ville de Dublin
Danyson Harry	Centre pour les droits de l'homme sante harmonie ethnique et developpement moyens de subsistance
Daniel Martha	Initiative de plaidoyer pour les droits de l'enfant
Dismas Niyongizigiye	Impact Jeunesse Durabilité
Djamiratou Natoukelsba Nadège	Croix-Rouge et Unicef
Djibrila Youssoufa	PIVJET International
Drammeh Iman Mahàwa Sesay	The Drammeh Institute, Inc.
Edoh John	Organisation internationale des droits de l'homme et des médias
Egbehobasi Simeon	Centre pour le développement intégré des jeunes
Elodie Ntamuzinda	« RFAF/ODD »
Ezzeddine Hamdene	Union des Magistrats Administratifs
Fallah Fayiah Mark	L'éducation sans frontières - Sierra Leone
Farah Abdikadir Issa	Réseau d'éducation formelle pour les écoles privées (FENPS)
Fatou Diouf Deme	Centre Africain Pour L' Education Aux Droits Humains CAEDHU
Folorunsho Moshood Abolore	Actions pertinentes pour l'engagement communautaire et le développement Aka Relevant Actions International
Francois Semana	World Vision International Rwanda
Gichanga Mwara	Réseau d'action TIC du Kenya (Kictanet)
Gohoue Audrey Mariette Sena	INDIVIDUEL
Gora Tinomuda Daphne	Secrétariat de la Communauté d'Afrique de l'Est (CAE) (stage)
Gowreesunkar Gaitree	Université d'Afrique
Hammedi Fathia	Ligue tunisienne des droits de l'homme
Hamza Ghedamsi	Modèle d'Union africaine

Haukongo Elia	VAAP
Hawaou Sadjo Diddi	Regroupement Africain Pour L'orientation Et Le Développement (ROAD)
Hedi Mars	NAFEDH
Horo Tanya Patrick Bertrand	Université panafricaine
HRM Queen Mother Dowoti Desir	L'Institut des théologies et traités afro-atlantiques - Bénin
Ibrahim Olasunkanmi	Sécurité énergétique des femmes rurales
Ibrahim Abdullahi	Fermes Maghribi
Idriss Adoum	Réseau des entrepreneurs africains
Ikpechukwu Wisdom Chinedu	Ministère des communications et de l'économie numérique
Ileleji Poncelet	Jokkolabs Banjul
Imane Mahamat Ahmat	Société Tchadienne Des Eaux
Imloul Ahmed	Article 19 MENA.
Ivorgba Emmanuel Ande	Fondation New Era Educational and Charitable Support
Jallow Alasana	Centre pour la paix et le développement
Jam Richard	Parlement de la jeunesse africaine
James Grace Abena	alliance de la diaspora africaine de la 6e région en Tanzanie
Jooty-Needroo Nishta	Zenfanvilaz
Kabengele Guy Dibwe	Brain Sluice Africa Child's
Kallon Abdulai Kissimi	Services de développement communautaire (CODES-SL)
Kamara Mohamed Samba	Partenariat des jeunes pour la paix et le développement (YPPD)
Kanini Abdoulaye	RNDDH
Kapchanga Luke	Emonyoyefwe International
Kays Abdul Rahman	Réseau des jeunes d'Afrique de l'Ouest pour l'éducation à la paix et le développement économique
Kheswa Thulani	Zambia Airports Corporation Limited
Kimotho Juliet	Forum des éducatrices africaines (FAWE)
Kinnii Jeddlee	Comité d'évaluation par les pairs de la jeunesse africaine
Kiptoo Brian Kiprono	Fédération des femmes juristes-FIDA
Koffi Loukou Bernard	Coordination Nationale Des Enseignants Du Supérieur Et Des Chercheurs De Côte d'Ivoire
Koffi Dzakpata	Youth For Citizen And Cultural Development/ Jeunes Pour Le Développement Citoyen Et Culurel
Kogbe Oluwabamidele Ibrahim	Chercheur invité, Centre international pour la police et la sécurité, Université du Pays de Galles du Sud
Komba Sahr	Consultant individuel
Kona Kollie Sarah	Organisation des jeunes femmes libériennes pour l'amélioration (WOFIM)
Koroma Abdul-Rahman Edward	Centre pour l'autonomisation et le développement économique et socialt
Koulsy Lamko	CORA Collectif Pour Le Renouveau Africain
Kwofie Emmanuella Doreen Kwofie	École de droit de l'université du Ghana
Lasautha Halima Yassin	Un réconfort pour la vitalité des communautés
Letsatsi Mogwane Robert	Organisation de surveillance du Botswana
Lombe Billy M.	Centre Zéro Déchet & Développement en Afrique (CZWDA)

Louis Bahakoula Mabidi	Action Jeunesse Pour Le Développement (AJED-Congo)
Madanhire Godfrew	Le spectacle du passeport africain
Madurai Yavi	PABWA Association panafricaine des femmes d'affaires
Magaji Victoria	Fonds des Nations Unies pour la population
Magwaza Prince	Volontariat en Afrique
Maha Aldool Alhussein	Organisation Merciful Hearts
Mahamat Ali Abdoulaye	Ong Ashad
Mahamat Haroun Adoum	Association Culturelle Pour Le Développement Social (ACDS)
Mahmoud Elforjani	Organisation libyenne pour l'échange culturel et la démocratie
Maingi Shem Wambuhu	Université Kenyatta
Makgale Bonolo	Centre pour les droits de l'homme
Makhubu Sabelo	Fonds SMVA
Malek Arek	Centre pour la gouvernance inclusive, la paix et la justice (CIGPJ)
Malick Sane	Département d'économie- Université Cheikh Anta Diop Dakar-Sénégal
Malipenga Andrew	Youth Alliance District Association (YADA)
Mangi Tumainiel	Child Watch
Mansaray Mohamed	Service d'autonomisation des jeunes en matière d'environnement-SL
Masowe Mutinta	N/A
Meetoo Christina	Université de Maurice
Melki Samia	Kadirat
Mervat Mahmoud Ragaa Mahmoud Fath Elbab	Laboratoire médical
Mhlongo Brian	Programme de développement de la démocratie
Miguel Nicolau Londe Gomes	Commission de l'Union africaine
Mofya Brenda	Commission de l'Union africaine
Mohammed Liman	Clinique et maternité de taimako
Mohlakoana-Motopi Lieketseng	Commission pour l'égalité des genres
Moinina Victor	Forum pour le développement des jeunes
MOULAY LAHSEN Naji	La Commission indépendante des droits de l'homme
Moyo Bhekumusa	Mouvement poétique Word Smash
Muhwezi Haward	Fédération panafricaine de la jeunesse
Mulinde Zacharia	Restauration de la paix dans le monde céleste (HWPL)
Musa Nazifi	Forum de la jeunesse sur la sensibilisation aux crises et la paix
Muteba Johnny	Chambre de commerce panafricaine
Muteeri Luther Job	Prudent Stewards Foundation (PSF)
Mutisya Emmanuel	Initiative mondiale pour les écoles et les communautés électroniques (GESCI)
Mwangi Brenda Wanjiru	Agents de la paix
Nantume Joanita	Initiative internationale pour les droits des réfugiés
Naoufal El Hammoumi	Initiative Religion Unie URI MENA
Nasra Manfred Daudi	

Nawa Katlego Kym	Alliance des jeunes pour le leadership et le développement en Afrique
Ngangue Eric Nsagha	Institut des relations internationales du Cameroun (IRIC)
Ngobeu Mimbe Herve Cedric	OUI SANTE
Njuki Teresa	Ministère des tic, de la jeunesse et de l'innovation
Nwachukwu Azubike Michael	Cupidon Peace Village
Nwafejoku Michael Ikechukwu	Fondation internationale pour les enfants africains (IFAC)
Nyabena Susan Monyangi	Gender Ink
Nyakulo Besia	Besia Nyakulo collabore avec Linus Pillar Of Stone
Odair Barros Varela Bartolomeu	Université du Cap vert - Directeur académique du Master en intégration régionale africaine
Odongo Leonida	Haki Nawiri Afrika
Offei Antwi-Boasiako Derek	Fondation Sankofa Enlightenment Living (SELF)
Ogenyi Morris	Recreation For Development And Peace Uganda
Ogundimu Module Ifeanyichukwu	Mdigital Solutions
Oguntayo-Adegbola Funmi	Société des Femmes en Sécurité, Santé et Environnement Afrique (SOWSHE-A)
Okon Emmanuel Gabriel	World Famous Mission
Ola Lukman Olanrewaju	Réseau mondial du panafricanisme
Olorunfemi Gboyega	Enviromax Global Resources Limited
Olumola Shola Kolawole	Organisation indépendante de la jeunesse
Omer Elkhair Ibrahim	Centre soudanais pour la démocratie et le développement (SCDD)
Omillo Benedict	Haki Nawiri Afrika
Onilude Bunmi Kafilat	The Deborah International Outreach
Onyezebe Efosa Esther	Initiative d'autonomisation Misedi pour l'Afrique
Opiyo Nelson Odhiambo	Groupe de travail sur le changement climatique au Kenya
Osemwegie Aduware	De Legal Pilots
Oumar Mahamat Oussoul	Voix Des Jeunes Tchad
Oussougoé Fleur Olive	ORTB Média
Owiny Moses	Centre pour les affaires multilatérales
Padonou Sourou Fabrice	Mouvement Des Jeunes Pour Le Réveil Et Le Développement (MJRD)
Pauline Lambou Epse Ngouanfouo	Coalition des femmes pour l'Agenda 2030
Prince Justin AJINGATANYI	Union Farms Of Africa
Qin Xiaoshun	ACASA, Association des petits exploitants agricoles Chine-Afrique
Raholiariseheno Nicole Nicky	Coalition des stations de radio pour la paix à Madagascar
Razafindrakoto Idah Holiarisoa	Université panafricaine
Reta Mesud Gebeyehu	Consortium des organisations éthiopiennes des droits de l'homme (CEHRO)
Rolind Urich	Alliance pour la justice environnementale et le développement durable (AJEDD)
Rowland Lara	Femmes contre la violence et initiative de gestion rapide (WAVEHI)
Safiyatou Mohamed Raadiya	Pivjet International

Saine Msaine	Union africaine de la jeunesse, Centre africain d'études sur la démocratie et les droits de l'homme
Sakyi Collins	Fondation internationale Anfaani
Saliu Bashiru K	Meadows Community And Development Outreach
Salma Oussama Mahamat	Association Pour Le Développement Culturel (ADEC)
Santino Martin Woja	Ifix Initiative
Semwayo Moses	Centre pour la société civile Zimbabwe
Shine Tomiko	Shine consultancy
Sillah Foday Ahmed	Jeunes talents du monde entier (TYPE-SL)
Sinkala Charles	Forum des 55 États africains et de l'Organisation des partis politiques africains
Sithole Zama	Development Endeavours Consulting
Soliman Atef	Organisation Gatef
Solontsi Sindiso	Institut sud-africain pour les arts (Pty)
Some Kounkine Augustin	Centre d'information et de documentation des citoyens (Cidoc)
Songwevu Tando	CHATT AFRICA
Spel Christal	Think Africa Ry
Suama Zinga Clara	Projet Kibelo
Surname Malango Favour	LUANAR
Sylla Ndongo Samba	Collectif pour le renouveau de l'Afrique (cora)
Taiwo Olusade	Centre pour le développement des entreprises et la recherche-action
Tarachand Pravesh	Consultant indépendant
Tchinda Rémy Bertrand	Organisation Africaine Pour La Performance Des Administrations Et Collectivités Publiques
Tembo Mathew	Association zambienne des musiciens
Tetteh David	Fondation pour la jeunesse du nord occidental
Touray Pascal S	Youth Vision The Gambia
Tsala Aloys Cedric	Union africaine
Umar Adamu	Centre de la jeunesse musulmane pour la paix et le développement
Usang Benedict	Société civile de l'État de Cross River
Valamootoo Tirumoogum	JCI Quatre Bornes
Vittorio-Anthony Omario	Vah Mammoth Group Ltd.
Vodounnon Bidossessi	SVUAC
Wamiru Evans	Réseau de justice et d'information du kiambiu
Wesonga Helgamercy	Mugerwa & Partners Advocates And Solicitors (avocats et conseillers)
Willson Army	Yali regional leadership Afrique de l'est
Winjobi Tola	CAFSSO-WRAG For Development
Wolle Hussein	Autonomisation pour le développement (ED)
Yeboah Evans	Association des jeunes des Nations Unies du Ghana
Yesona Martin Woja	Ifix Initiative
Zopmal Emmanuel	Centre organisé pour l'autonomisation de la jeunesse et le développement communautaire

ANNEXE II: RÉFÉRENCES

Fonds pour la culture en Afrique. Page d'accueil. <https://www.africanculturefund.net/>

Fonds du patrimoine africain. Page d'accueil. <https://awhf.net/>

Union africaine. Agenda 2063 : L'Afrique que nous voulons. <https://au.int/en/agenda2063/overview>.

Union africaine.

(2000). Acte constitutif de l'Union africaine. Date d'adoption : 07 novembre 2000. Accéder en cliquant [ici](#).

Union africaine.

(2003). (Maputo) Protocole à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples relatif aux droits des femmes en Afrique. Date d'adoption : 01 juillet 2003. Accéder en cliquant [ici](#).

Union africaine. .

(2003). Convention de l'Union africaine sur la prévention et la lutte contre la corruption. Date d'adoption : 01 juillet 2003. Accéder en cliquant [ici](#).

Union africaine.

(2006). Charte de la renaissance culturelle africaine. Date d'adoption : 24 janvier 2006. Accéder en cliquant [ici](#).

Union africaine.

(2007). Charte africaine de la démocratie, des élections et de la gouvernance. Date d'adoption : 30 janvier 2007. Accéder en cliquant [ici](#).

Union africaine.

(2008). Conclusions sur un mécanisme d'interaction entre le Conseil de paix et de sécurité et les organisations de la société civile pour la promotion de la paix, de la sécurité et de la stabilité en Afrique (la formule de Livingstone). Annexe 3 : Retraite du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, 4-5 décembre 2008. Accéder en cliquant [ici](#).

Union africaine.

(2008). Plan d'action révisé de l'Union africaine sur les industries culturelles et créatives. Septième projet. Accéder en cliquant [ici](#).

Union africaine.

(2018). Loi type de l'Union africaine sur la protection des biens culturels et du patrimoine. <https://au.int/african-union-model-law>.

Union africaine.

(2019). Projet de statuts de la Commission africaine de l'audiovisuel et du cinéma. 34e session ordinaire du Conseil exécutif, 7-8 février 2019. Accéder en cliquant [ici](#).

Union africaine.

(2020). **Assembly/AU/Dec.772(XXXIII)** : Décision sur les arts, la culture et le patrimoine. 33e session ordinaire de la Conférence de l'Union, 9-10 février 2020. Accéder en cliquant [ici](#).

Union africaine.

(2020). **Assembly/AU/Dec.755(XXXIII)** : Décision sur le cinquième rapport du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine sur la mise en œuvre de la feuille de route principale de l'Union africaine sur les mesures pratiques pour faire taire les armes en Afrique d'ici 2020. 33e session ordinaire de la Conférence de l'Union, 9-10 février 2020. Accéder en cliquant [ici](#).

Union africaine.

(2020). **Assembly/AU/Dec.790(XXXIII)** : Décision du rapport du Comité des dix chefs d'État et de gouvernement champion de l'éducation, la science et la technologie. 33e session ordinaire de la Conférence de l'Union, 9-10 février 2020. Accéder en cliquant [ici](#).

Union africaine.

(2021). **Assembly/AU/Dec.796(XXXIV)** : Décision sur le lancement du thème de l'année 2021.34 ème session ordinaire de la Conférence de l'Union, 6-7 février 2021. Accéder en cliquant [ici](#).

Union africaine.

(2021). **Assemblée/AU/Dec.800(XXXIV)**: Décision sur le Comité d'orientation des chefs d'État et de gouvernement de l'Agence de développement de l'Union africaine - Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (AUDA-NEPAD). 34e session ordinaire de la Conférence de l'Union, 6-7 février 2021. Accéder en cliquant [ici](#).

Union africaine. .

(2021). **Assembly/AU/Dec.811(XXXIV)** : Décision sur le Forum panafricain pour la culture de la paix-Biennale de Luanda. 34 ème session ordinaire de la Conférence de l'Union, 6-7 février 2021. Accéder en cliquant [ici](#).

Kabanda, P.

(2016). Les arts, l'Afrique et le développement économique : Le problème des droits de propriété intellectuelle. Droit, justice sociale et développement mondial. Numéro spécial : Économies culturelles et activisme culturel (1) : Accéder en cliquant [ici](#).

Okolo, E.

(2021) Rhétorique ou action : Alors que Vlisco s'effondre, il est temps qu'ils choisissent leur camp. Native, 29 juin 2021. Accéder en cliquant [ici](#).

Organisation de l'unité africaine.

(1981). Charte africaine (Banjul) des droits de l'homme et des peuples. Date d'adoption : 27 juin 1981. Accéder en cliquant [ici](#).

Organisation de l'unité africaine.

(1990). Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant. Date d'adoption : 01 juillet 1990. Accéder en cliquant [ici](#).

La Confédération internationale des sociétés d'auteurs et de compositeurs

(2015). Rapport 2015 de la CISAC sur les collections mondiales. Février 2015. Accéder en cliquant [ici](#)

CNUCED

(2008). Rapport sur l'économie créative : Le défi de l'évaluation de l'économie créative : Vers une élaboration éclairée des politiques. Accéder en cliquant [ici](#).

UNESCO

(2005). "L'éducation et la culture dans la quête du développement en Afrique". Conférence des ministres de l'éducation de l'Union africaine (COMEDAF II), 1 ère session ordinaire, 8-11 avril 2005. Accéder en cliquant [ici](#).

UNESCO (2021). "Culture : L'ultime ressource renouvelable pour lutter contre le changement climatique <https://en.unesco.org/news/cutting-edge-culture-ultimate-renewable-resource-tackle-climate-change>



ECOSOCC
Conseil économique, social et culturel

Un organe de la
**Union
Africaine** 

Conseil économique, social et culturel
P.O. Box 50295, New Government Complex,
Independence Avenue, Kamwala, Lusaka,
Zambia

Email: ecosocc@africa-union.org
Tel: (206) 211429405
ecosocc.au.int